

Demande de modification
Nom / prénom :
NPA / localité :
N° d'exploitation bio.inspecta :

Modification du contrat de contrôle et de certification

 Veuillez cocher / compléter ce qui convient.

Résiliation de prestations individuelles

Résiliation d'un mandat partiel. Le contrat de contrôle et de certification conserve sa validité.

- Bio Suisse** **au**
 Vous continuez à bénéficier du contrôle et de la certification selon l'Ordonnance sur l'agriculture biologique (« bio fédéral »).
- Demeter** **au**
 Vous continuez à bénéficier du contrôle et de la certification selon l'Ordonnance sur l'agriculture biologique (« bio fédéral ») et Bio Suisse.
- Bœuf de Pâturage Bio / Silvestri Bœuf de Pâturage Bio** **au**
 A compter de la date de résiliation, la commercialisation BPB / SBPB n'est plus possible. Votre exploitation est désactivée sur Labelbase.
- Autres prestations :** **au**

IP Suisse / Suisse Garantie / SuisseGAP / Hochstamm Suisse : Pour cette résiliation de label, veuillez-vous adresser directement à l'entreprise Agrosolution SA, Zone Industrielle du Grand-Pré 4 D, 1510 Moudon, 021 601 88 08, romandie@agrosolution.ch, www.agrosolution.ch. bio.inspecta AG sera informée de la résiliation par le service d'administration des labels.

Résiliations de contrat

- Résiliation du contrat de contrôle avec changement pour Bio Test Agro en fin d'année civile**
 La résiliation de contrat, légalement valide à partir du 1^{er} janvier de l'année suivante, doit être signifiée par écrit au plus tard le 30 septembre de l'année en cours. La résiliation du contrat de contrôle et de certification est possible **uniquement pour la fin de l'année.**

Raison du changement :

- Arrêt de production biologique en fin d'année civile**
 La résiliation de contrat, légalement valide à partir du 1^{er} janvier de l'année suivante, doit être signifiée par écrit au plus tard le 30 septembre de l'année en cours. La résiliation du contrat de contrôle et de certification est possible **uniquement pour la fin de l'année.** Important : Annoncez-vous à l'organisme de contrôle PER.

- Arrêt de production biologique (anticipé)** **au**
 Au moyen d'un contrôle final, nous attestons le respect des directives bio jusqu'à la date de résiliation. Important : Annoncez-vous à l'organisme de contrôle PER.

- Arrêt d'exploitation / départ en retraite** **au**
 Au moyen d'un contrôle final, nous attestons le respect des directives bio jusqu'à la date de résiliation. Veuillez nous informer quant au règlement de la succession pour autant que l'exploitation continue à être gérée de manière biologique. (**Inscription sous « Changement d'exploitant »** sur la deuxième page de ce formulaire)

Autres modifications et Signature (détails au verso)



Autres modifications

Changement d'exploitant **au**

Ancien exploitant :

Nom / prénom :

Indications concernant le nouvel exploitant :

Nom / prénom :

Rue, n° / NPA / localité :

Téléphone / portable / e-mail :

Création d'une communauté d'exploitations

Veillez nous envoyer la confirmation du canton concernant la création de la communauté d'exploitation. Nous vous ferons parvenir directement tous les autres formulaires nécessaires.

Dissolution d'une communauté d'exploitations

Veillez nous envoyer la confirmation du canton concernant la dissolution de la communauté d'exploitation. Nous vous enverrons directement tous les autres formulaires nécessaires.

Remarques :

.....

.....

Lieu / date :

Signature :

(En cas de changement d'exploitant : signature de l'**ancien** exploitant)

Veillez envoyer le formulaire dûment rempli et signé par e-mail ou par courrier à

romandie@bio-inspecta.ch

bio.inspecta AG
Route de Lausanne 14
1037 Etagnières

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou des doutes :
021 552 29 00 / romandie@bio-inspecta.ch